Caisse interprofessionnelle AVS de la
Fédération des Entreprises Romandes
FER CIAN 106.4

A tous nos membres

Neuchâtel, le 13 juin 2019

ENTREE EN VIGUEUR DU « CONTRAT-FORMATION » DES LE 1ER JANVIER 2020

Madame, Monsieur,

Ainsi que vous le savez peut-être, lors de sa session du mois de mars de cette année, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la Loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD), laquelle instaure un « contrat-formation » qui vise à encourager les entreprises à former davantage d'apprenti-e-s par le biais du versement d'un montant incitatif. Le fonds d'encouragement sera quant à lui alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du canton à hauteur de 0.58 % de la masse salariale. Le prélèvement en question, qui interviendra dès le 1er janvier 2020, sera effectué au travers des factures que vous recevrez de notre caisse.

Nous vous remettons ainsi en annexe le flyer que le canton a récemment transmis à notre Fédération et auquel nous nous référons pour le détail. D'autres informations suivront de la part du canton que nous ne manquerons évidemment pas de vous relayer.

Nous précisons encore que cette mesure du « contrat-formation » accompagne la réforme de la fiscalité des entreprises et des personnes physiques, adoptée également par le Grand Conseil lors de sa session de mars dernier. A ce sujet, vous trouverez les renseignements utiles à l'adresse internet www.ne.ch/fiscalite.

Restant à votre disposition en cas de besoin, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

FER CIAN 106.4
(avis sans signature)

Annexe(s) : ment.

Av. du 1er-Mars 18 Case postale 2312 2001 Neuchâtel
Tél. 032 727 37 00 Fax 032 727 37 17 E-mail: cian.avs@cian.ch www.fer-ne.ch